

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 14 août 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de surveillance fait le 14 août 2025.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
J'observe des jeux libres et la collation. Les enfants vont ensuite à l'extérieur.
Les dossiers de consentement sont vérifiés. Un nouveau document de consentement concernant les sorties et transport a été créé et devra être lu et signé par les parents.
Le cours de premiers soins est à jours et l'exploitante est inscrite au cours en ligne 90-heure - Introduction à l'éducation de la petite enfance qui débutera en janvier.
La section concernant les changements de couche est aussi respectée.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 août 2025

Date

original signé par
Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 août 2025

Date